

Charte rennaise de la démocratie locale

Présentation du projet

Samedi 24 janvier 2015

Préambule

Pour concrétiser son ambition de renouvellement de la démocratie locale, la Ville a souhaité inscrire ses engagements dans une charte conçue et écrite avec les acteurs de la ville, dans le cadre des Assises de la démocratie locale organisées d'octobre 2014 à janvier 2015.

Afin de donner de la lisibilité au projet, cette charte rappelle les valeurs auxquelles nous sommes attachés et présente les thématiques, les sujets, les modalités, les moyens et les acteurs de la démocratie participative.

Elle est le fruit d'un effort continu et de la coopération de tous ceux qui le souhaitent. Elle n'est pas figée et indique comment nous progresserons tous ensemble pour l'améliorer.



La fabrique citoyenne

Un label pour les différentes démarches de participation sur la durée du mandat

La fabrique citoyenne est issue d'une volonté politique de rénover les démarches participatives. Initiée pour les Assises de la démocratie locale, elle se poursuivra pendant toute la durée du mandat municipal, avec les États généraux de la culture, les Rencontres de la vie associative, les initiatives habitantes dans les quartiers, des temps de rencontre avec la jeunesse, la concertation sur le projet urbain dans le cadre de la révision du P.L.U., la révision de la charte de la vie nocturne...

La fabrique citoyenne répertorie, met en cohérence et rend visible les différentes démarches de participation des habitants dans l'esprit et l'éthique de la présente charte. Elle facilite l'information et l'accès aux initiatives portées par la Ville, les habitants ou les associations. Elle permet d'encourager l'engagement citoyen et de développer le pouvoir d'agir des habitants.

1. L'ambition d'une démocratie locale plus participative

Le renforcement de la démocratie locale rennaise est un objectif en soi : l'engagement à écouter, prendre en compte et associer les habitants à la vie rennaise et à la construction de l'intérêt général s'incarne dans nos méthodes de travail. Cela passe par la généralisation de pratiques collaboratives aptes à susciter et à permettre l'implication citoyenne et par la reconnaissance de l'expertise d'usage des habitants. Dans cette voie, la Ville veille au respect d'une éthique, d'une culture et d'une pratique de la participation. Cette ambition se matérialise en cinq grands principes fondateurs.

2. Cinq principes fondateurs

L'éthique : en s'inscrivant dans les espaces de participation citoyenne, les habitants et partenaires rennais, comme la Ville, partagent les principes républicain et démocratique de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité, de respect de l'autre et de non-discrimination et s'engagent au respect de ceux-ci.

La transparence : la Ville, par une communication accessible à tous, s'engage à présenter les objectifs de chaque démarche, le niveau de participation proposé, le calendrier, les processus de décision. Elle mettra également en place des outils numériques qui permettront l'accès à l'information, au contenu des projets, et rendra visible et accessible les travaux des instances de participation.

L'égalité : la diversité des habitants et acteurs constitue un objectif à atteindre pour l'intérêt et la dynamique des démarches de démocratie locale. Chaque Rennaise ou Rennais, quels que soient son quartier d'habitation, son âge, sa situation sociale, son origine, sa nationalité, le temps dont elle ou il dispose, doit pouvoir trouver une forme d'implication correspondant à ses souhaits.

Le respect : chacun peut s'exprimer librement et confronter son point de vue avec d'autres habitants dans le sens de l'intérêt général. Le bon fonctionnement de cette démarche repose sur l'écoute, la prise en considération, la bienveillance, le respect de la parole et la convivialité. Ces postures doivent guider les animateurs, les élus comme les participants de chacune des démarches.

L'amélioration continue : la charte rennaise de la démocratie locale et les modalités de participation citoyenne ne sont pas figées et ont vocation à progresser. Elles s'intègrent dans un processus souple d'amélioration continue. La Ville s'engage à tenir compte des enseignements des démarches conduites et à proposer des ajustements.

Les différents niveaux de participation

- **L'information** : c'est le niveau premier de la participation. Dans une logique de transparence, de sensibilisation ou de communication, l'information est un préalable ou une condition à une participation plus poussée.
 - *Exemple : les habitants, usagers et riverains seront informés de la tenue de travaux, de leur nature et de leur durée, ainsi que des impacts susceptibles d'être occasionnés.*
- **La consultation** : les habitants et acteurs sont sollicités pour formuler un avis et enrichir la proposition initiale.
 - *Exemple : la Ville peut solliciter l'avis des citoyens sur une politique publique via la conduite d'une enquête, l'organisation de réunions ou l'utilisation du droit de saisine.*
- **La concertation** : travail et réflexion collective, autour d'un projet, d'une problématique ou d'un objectif soumis aux habitants. La Ville pose le cadre, mais il s'agit de parvenir collectivement à une proposition pertinente et viable qui ne signifie pas la recherche à tout prix du consensus.
 - *Exemple : dans le cadre de l'aménagement d'une place, les habitants et l'ensemble des acteurs concernés peuvent être sollicités pour participer à des groupes de travail et contribuer à l'élaboration de différents scénarios.*
- **La co-construction** : c'est une démarche collaborative. Il s'agit généralement de partir d'une « feuille blanche » et d'engager avec les partenaires un processus créatif allant de l'idée au projet. Ces pratiques de coopération nécessitent une évolution des cultures et de nouveaux savoir-faire-ensemble.
 - *Exemple : dans le cadre du budget participatif, les habitants, les associations et les conseils de quartier seront amenés à collaborer étroitement avec les services de la ville.*

3. Les acteurs concernés par la charte

Les habitants : la démocratie locale est ouverte à tous les Rennais, citoyens, riverains, usagers, désireux dans leur diversité de partager leur expertise et de contribuer au bien commun. Il n'y a pas de restriction liée à la nationalité ni de condition de majorité requises pour participer, solliciter la ville ou proposer.

Les associations, organisations ou collectifs, indépendamment de leurs formes juridiques : ces organisations et les actions qu'elles portent sont indispensables à l'animation et au fonctionnement citoyen de notre ville.

Les acteurs institutionnels et économiques publics ou privés : les démarches de participation citoyenne visent à rassembler les parties-prenantes de différentes catégories ou champs thématiques.

La Ville : elle a pour mission de favoriser et d'organiser les démarches de participation en complément des instances de décisions relevant de la démocratie représentative. **Les élus** rendent les arbitrages de par le rôle, la responsabilité et les compétences que confère l'élection au suffrage universel. **Les services de la Ville** apportent leur expertise technique et/ou l'information nécessaire et animent les processus participatifs.

La Ville peut également associer ou solliciter d'autres partenaires et en particulier Rennes Métropole quand cela est nécessaire.

4. Les instances de participation

La Ville s'engage à mettre en place des instances de participation visant à redynamiser la démocratie locale. Elle souhaite valoriser l'expression citoyenne qui fait vivre le lien et le partage entre les Rennais et leur ville.

a. Les conseils de quartiers

Depuis 1983, la Ville a mis en place une démarche quartier. 12 quartiers ont été délimités. Un conseil de quartier est en place dans chacun d'eux depuis 2003. Les conseils de quartier constituent l'instance centrale de proximité de la démocratie locale.

La loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité impose à la Ville la composition et les modalités de fonctionnement des conseils de quartier.

La nouvelle équipe municipale a souhaité doter les conseils de quartier d'une coprésidence Elu-Habitant et introduire le tirage au sort dans sa composition.

1/ L'assemblée de quartier : ouverte à tous, elle se réunit au moins deux fois par an. Elle a pour mission de :

- **Diffuser de l'information** qui concerne le quartier et la ville
- **Permettre le débat** en invitant le plus grand nombre à échanger sur des projets du quartier et les politiques publiques
- **Élaborer des avis** et permettre la remontée des préoccupations des habitants et acteurs de quartier
- **Co-construire des projets** par des réponses adaptées aux préoccupations identifiées

2/ Le conseil de quartier organise les instances du quartier (assemblée de quartier, commissions, groupe-projet...) et son fonctionnement. La présidence est partagée entre l'élu de quartier et un représentant des habitants. Le co-président habitant est élu par les membres du collège des habitants pour 3 ans renouvelables. Le conseil peut se doter d'un règlement intérieur. La direction de quartier assure un appui technique au conseil de quartier.

Il comprend 41 membres : l'élu de quartier, et à part égale habitants et représentants des acteurs du quartier. Il est composé de 2 collèges :

- **Un collège Habitants** : qui respecte la parité hommes/femmes. Ce collège est composé de 50% de volontaires (avec tirage au sort si le nombre de volontaires est trop élevé) et 50 % par tirage au sort à partir des adresses sur le quartier.
- **Un collège Acteurs du quartier** : il réunit une diversité de partenaires engagés sur le quartier (associations et collectifs, acteurs économiques). Dans le cas où ils sont surreprésentés par rapport aux habitants, ils sont désignés soit par l'assemblée de quartier, soit par tirage au sort par catégorie (associations et collectifs, acteurs économiques).

Le conseil invite des membres de droit qui n'ont pas voix délibérative : autres élus, bailleurs, partenaires publics (institutions publiques, établissements scolaires par exemple).

3/ Les commissions thématiques, territoriales ou groupes de travail : chaque conseil de quartier pourra mettre en place des commissions sur des sujets particuliers, pour l'ensemble du mandat ou une durée limitée. Ces commissions sont ouvertes à tous.

b. Les comités consultatifs

La loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité permet aux villes de créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Sur proposition de la Maire, le conseil municipal en fixe la composition pour la durée du mandat en cours et désigne le président parmi les membres du conseil municipal.

Ils réunissent élus, associations, professionnels, habitants et usagers à la définition et à la mise en œuvre d'actions relatives à une politique sectorielle. Chaque comité consultatif détermine ses propres modalités de fonctionnement. Il peut développer des actions et une réflexion à l'échelle d'un quartier en lien avec les instances de quartier.

Les conseils consultatifs ont pour missions :

- **D'animer et de coordonner les réseaux des acteurs par thématique** (partenaires, associations et usagers)
- **D'élaborer des avis et des propositions** sous forme de saisine.

Conformément aux engagements du programme municipal, les comités consultatifs suivants seront mis en place en 2015 :

- Le Comité consultatif «Rennes au pluriel» pour l'égalité, contre le racisme et les discriminations
- Le Comité Egalité Femmes/Hommes
- Le Comité consultatif Laïcité
- La Commission communale d'Accessibilité
- Le Conseil des Mobilités
- Le Comité consultatif Santé - Environnement

D'autres comités consultatifs pourront être créés, comme le prévoit le code général des collectivités territoriales, par délibération du conseil municipal.

c. Le conseil citoyen

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 24 février 2014 prévoit la mise en place d'un conseil citoyen dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville. Composé d'habitants tirés au sort et de représentants des associations et acteurs locaux, il est associé à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des contrats de ville. Il vise à conforter les dynamiques citoyennes en créant un espace de propositions et d'initiatives et en garantissant une place aux habitants dans les instances de pilotage du contrat de ville. Autonome et indépendant, il est complémentaire des autres instances de participation.

La composition et les modalités de fonctionnement du ou des conseils citoyens seront déterminés au premier semestre 2015 dans le cadre de l'élaboration du contrat de ville de Rennes Métropole.

d. Les comités d'usagers

Les comités d'usagers sont des espaces de participation, des lieux de prise de parole, d'échanges, d'initiatives ou de confrontations, entre les usagers d'un équipement et les autres acteurs. Des comités d'usagers existent dans le champ médico-social (usagers du RSA, conseil des crèches, les conseils de vie sociale des EPHAD,

restaurant social Leperdit) et dans d'autres secteurs comme le conseil du commerce non sédentaire.

La Ville s'est engagée par ailleurs à créer un comité des usagers des piscines.

e. Les autres instances

D'autres instances de concertation ou de coordination peuvent être mises en place, sans avoir le statut de comité consultatif (par exemple dans le domaine de la santé mentale, des personnes âgées, de la biodiversité, de l'éducation, etc.). Elles peuvent également développer des actions et une réflexion à l'échelle d'un quartier en lien avec les instances de quartier.

5. Des méthodes diversifiées et innovantes

L'ambition de la charte est d'initier un changement culturel dans la relation Ville-citoyen et de renouveler les méthodes de l'action publique. Dans cette logique, la Ville souhaite que l'expérimentation occupe une place importante dans cette transformation.

L'expérimentation doit favoriser l'inclusion du plus grand nombre, la proximité et l'innovation.

Elle sera centrée autour des quatre axes principaux :

- **La généralisation des démarches de terrain consistant à aller vers les Rennais :**

Il s'agit de se rapprocher de l'expertise d'usage des habitants et des réalités des territoires. Le porte à porte, les marches exploratoires, les réunions sur site font partie des outils qui permettront de se rapprocher au plus près des réalités du terrain et des habitants.

- **La diversification des formats d'ateliers aptes à susciter la coopération :**

Le format des réunions, les méthodes d'animation, doivent être adaptés pour mieux mobiliser l'intelligence collective.

- **L'intensification des usages du numérique :**

Les diverses formes de participation (information, consultation, concertation, co-construction) doivent s'appuyer sur les outils numériques. Il s'agit d'adapter les supports de communication pour toucher des publics, d'améliorer la transparence et l'accès à l'information (comptes rendus en ligne, données accessibles, etc.), d'offrir des possibilités de participation en ligne (enquête, sondage, forum de discussion, etc.) et d'utiliser des outils virtuels et ludiques pour visualiser et débattre sur des projets (aménagement, urbanisme...).

- **Le développement des échanges à une échelle territoriale sur les politiques sectorielles :**

Les instances de quartier peuvent solliciter un travail sur un sujet particulier ou un champ de politique sectorielle. L'adaptation des politiques sectorielles doit aussi passer par un travail, un diagnostic ou des expérimentations à une échelle territoriale.

6. Les modalités d'interpellation et de consultation

Deux formes de consultation sont prévues par la loi pour recueillir l'avis des habitants sur un projet : le référendum d'initiative local et la consultation des électeurs.

Dans le cadre de cette charte, des modalités complémentaires d'interpellation et de consultation sont proposées :

a. Un temps spécifique pour les questions orales en conseil municipal

Le nouveau règlement intérieur voté en 2014 a renforcé la possibilité pour les Rennais d'intervenir ou de poser une question en ouverture du conseil municipal. La demande doit parvenir 12 h avant la séance du conseil municipal.

b. Interpellation du conseil municipal

Les habitants peuvent demander l'inscription à l'ordre du jour du conseil municipal, afin que celui-ci en débattenne, de toute question, proposition ou demande d'organisation d'une consultation locale (qui aura valeur d'avis), sur un sujet de compétence de la commune, dès lors que 1 000 signatures de résidents rennais auront été recueillies et validées. L'inscription à l'ordre du jour interviendra aux conditions suivantes :

- Signature validée de 1000 résidents rennais
- Champ de compétence communale
- Compatibilité avec les valeurs de la présente charte

Cette procédure est suspendue dans les 6 mois précédant une échéance électorale.

c. Votation à l'initiative de la Ville

La Ville peut également, de sa propre initiative, organiser une consultation des habitants (consultation pour avis) sur tout sujet relevant de ses compétences, afin d'éclairer les décisions municipales à venir.

d. Mission d'expertise citoyenne

La Ville donne la possibilité aux habitants ou aux instances de participation de demander la mise en place d'une expertise ou d'une enquête indépendante. Leur objet devra correspondre à un champ de compétence communale et être compatible avec les valeurs de la charte. Deux niveaux d'expertise peuvent être sollicités :

- Concernant un projet à l'échelle d'un quartier : la proposition doit recueillir un avis favorable de la majorité des membres du conseil de quartier concerné
- Concernant un projet à l'échelle de la Ville ou dépassant l'échelle d'un seul quartier : la proposition doit recueillir l'accord de 50% des membres d'au moins 3 conseils de quartiers

Cette demande sera ensuite examinée en conseil municipal. Une enveloppe financière annuelle sera réservée pour cette démarche.

7. Le budget participatif

Il existe actuellement une dotation de fonctionnement allouée aux quartiers pour soutenir des actions et des animations à destination des habitants ou collectifs en partenariat avec les acteurs de quartier.

Un budget participatif permet de mieux impliquer les habitants dans les politiques publiques et de renforcer leur connaissance de la Ville et de ses contraintes. C'est un outil pédagogique et démocratique développant la réflexion sur l'intérêt collectif et favorisant la vie citoyenne et les égalités sociales.

La nouvelle municipalité s'est engagée à mettre en place un budget participatif à hauteur de 5 % du budget d'investissement de la Ville à compter de 2016. Le premier appel à projets sera lancé en 2015.

Les projets éligibles au budget participatif peuvent être proposés par des habitants, des associations ou collectifs, ou des instances participatives.

Les projets éligibles devront relever des thématiques prioritaires suivantes, qui correspondent aux priorités municipales :

- Aménagement des espaces publics : espaces de proximité, jardins partagés, jardins de bas d'immeubles, jeux et équipements sportifs de proximité, embellissement
- Mobilité et partage de la voirie : développement des mobilités douces, aménagements de proximité
- Environnement : maîtrise et production d'énergie, dispositifs innovants, développement de la biodiversité
- Citoyenneté : lieux ou dispositifs renforçant le lien social, le vivre ensemble,
- Solidarité : innovation sociale, économie sociale et solidaire, lutte contre le gaspillage

- Lutte contre les discriminations, égalité Femmes/Hommes
- Culture : art dans la ville, soutien aux pratiques amateurs, médiation

Plusieurs phases permettront d'aboutir à la validation puis à la mise en œuvre des projets :

- **Recueil des projets** : un appel à projets sera effectué. Il fera l'objet d'une campagne de communication et sera accompagné de la mise en place d'outils d'aide à l'émergence ou à la formalisation des projets
- **Évaluation financière et technique des projets** par les services techniques de la ville. L'évaluation technique prendra en compte les critères suivants :
 - Compatibilité avec les valeurs de la Charte
 - Correspondance avec des compétences municipales
 - Correspondance avec les thématiques prioritaires
 - Nombre de personnes bénéficiaires ou concernés
 - Développement durable (critères sociaux et environnementaux, utilité sociale, durabilité)
 - Coût du fonctionnement et viabilité économique
- **Avis des instances participatives** : l'avis des conseils consultatifs et conseils de quartiers concernés sera sollicité sur les différents projets
- **Sélection des projets soumis au choix des Rennais** : un comité de suivi, composé d'élus, de témoins et de délégués des conseils de quartier, procédera à une sélection des projets, en fonction de l'évaluation financière et technique et de l'avis des instances participatives
- **Les projets ainsi sélectionnés seront soumis à un vote des Rennais**. Les projets retenus feront l'objet d'un suivi et d'une évaluation

8. Les modalités d'accompagnement

a. La formation

La Ville organisera des dispositifs de formation permettant aux habitants d'acquérir des connaissances sur le fonctionnement des collectivités locales, sur la culture participative (instances, budget, avis...), les postures et la prise de parole. Le parrainage, des ateliers ou des voyages d'études pourront être proposés.

b. Des conditions facilitantes

Pour permettre aux habitants de s'inscrire plus facilement dans les démarches participatives, une attention particulière sera portée aux horaires et lieux de réunions, à la signalétique et un mode de garde sera proposé si cela correspond à un besoin.

Bonnes pratiques pour favoriser la participation

(à partir de la note du conseil des témoins)

- Développer un accueil des participants de qualité, des lieux et configuration propices pour favoriser la mise en confiance et l'implication des habitants
- Adapter les horaires de réunion aux participants et aux thématiques
- Concevoir des outils de communication et d'information accessibles, sans jargon technique, des invitations claires et précises
- Concevoir un cadre de la réunion favorisant la parole de tous, rappeler le contexte de la réunion, les objectifs, les modalités et les attendus de la rencontre
- Varier les lieux de rencontre, développer le « hors-les-murs », les temps informels, se déplacer sur sites pour favoriser les échanges
- Formuler et favoriser les conclusions du travail réalisé et indiquer les suites du processus de décision

c. Le conseil des témoins

Démarche innovante et initiée à l'occasion des Assises de la démocratie locale, le conseil des témoins, composé pour moitié d'habitants tirés au sort, sera reconduit, avec une nouvelle composition chaque année. Il aura un rôle d'observation et d'évaluation de la mise en œuvre de la charte et des dispositifs de la Fabrique Citoyenne. Il présentera une note d'observation et d'évaluation des dispositifs qui participera au bilan annuel des dispositifs de concertation. Ses membres seront présents dans les différentes instances et démarches.

d. Le médiateur de la Ville

Un médiateur de la Ville sera créé en 2016, pour résoudre à l'amiable les litiges éventuels entre un habitant et la Ville. Il pourra être saisi par tous Rennais. Autonome de l'administration et des élus, il favorisera l'accès au droit, veillera au respect des droits des usagers et contribuera au développement des modes amiables de règlement des litiges.

e. La communication et l'information :

Dans un souci de transparence et d'information des Rennais, l'équipe municipale s'est engagée à développer une communication de proximité.

Les délibérations et les comptes rendus des conseils municipaux seront mis en ligne sur le site internet, les séances du conseil seront retransmises en ligne et archivées.

Les avis (avec mention des avis minoritaires), relevés de décisions et comptes-rendus, documents d'étape et le calendrier de travail de chaque conseil de quartier et instance participative seront mis en ligne.

Le site collaboratif « fabriquecitoyenne.rennes.fr » permettra aux instances de disposer d'un outil de recueil d'avis ou de propositions.

f. Les modalités de bilan et d'ajustement

Un bilan annuel de la démarche fabrique citoyenne et de la mise en œuvre de la charte sera réalisé chaque année, après échange avec le conseil des témoins. Il fera l'objet d'une présentation au conseil municipal

Ce qui change

- La composition des conseils de quartier : tirage au sort de 50% des membres du collège habitants, co-présidence partagée entre un habitant et l' élu de quartier
- L'instauration d'un budget participatif sur le budget d'investissement de la Ville à hauteur de 5%
- Le renforcement des démarches de rencontre des publics sur le terrain
- La possibilité de solliciter une mission d'expertise
- L'organisation par la Ville de votations pour recueillir l'avis des Rennais
- La possibilité de solliciter l'inscription à l'ordre du jour du conseil municipal d'une question ou d'une demande de votation
- La mise en place d'un conseil des témoins, chargé d'une mission d'observation de la mise en œuvre de la charte
- Le renforcement des démarches d'appui et d'accompagnement
- Un médiateur de la ville
- Un bilan et une évaluation tous les ans

La note d'étonnement du Conseil des témoins

NOTE D'ÉTONNEMENT

CONSEIL DES TÉMOINS
FABRIQUE CITOYENNE

JANVIER 2015

Introduction

La fabrique citoyenne initiée par la Ville de Rennes va conduire à la rédaction d'une charte de la démocratie locale. Celle-ci sera finalisée à l'issue d'une série de rencontres avec la population rennaise sur différentes thématiques (conseils de quartiers, budget participatifs, rythmes scolaires...) qui se sont déroulées entre octobre et décembre 2014.

A l'initiative de la Ville de Rennes, un Conseil des Témoins a été constitué. C'est un collectif indépendant composé de 24 personnes pour moitié tirées au sort sur les listes électorales et pour moitié volontaires.

Ce Conseil a été chargé de témoigner de cette expérience, des atouts et limites des événements observés du point de vue de la participation des habitants, et alimenter ainsi à travers leurs contributions et la production de la présente « note d'étonnement », la rédaction de la charte de la Démocratie Locale.

L'APRAS a été sollicitée par la Ville de Rennes pour apporter son appui à l'organisation et l'animation de ce collectif indépendant, assister ses membres pour qu'ils aient les clés d'une participation effective à la Fabrique Citoyenne, à aider à la formalisation d'une note d'étonnement comme contribution à la future Charte de la Démocratie Locale.

Pendant plusieurs semaines, les membres du Conseil ont eu l'occasion de se déplacer et d'observer les différents « événements labellisés » de la Fabrique Citoyenne. Durant cette période, 36 événements ont été observés, couvrant ainsi presque l'ensemble des quartiers rennais, et permettant de réunir au total 50 recueils d'observation.

Tout au long de cette période d'observation, des moments de mise en commun et de travail collectif ont permis de confronter les différentes observations et expériences des membres du groupe.

La présente note représente l'aboutissement de ce processus.

Elle comporte une première partie qui énonce les quatre principaux constats transversaux partagés ainsi que des constats plus spécifiques. Le tout a été construit et validé collectivement par le groupe.

Une deuxième partie plus quantitative met en évidence les résultats chiffrés issus du traitement des indicateurs collectés par les témoins lors de leur participation aux différentes rencontres. La grille d'observation a été élaborée collectivement et aborde 3 grandes thématiques, les conditions matérielles d'organisation, le déroulé des séances et les conduites de réunions, la mise en perspective des suites de la rencontre.

LES QUATRE ETONNEMENTS MAJEURS

2

Une véritable volonté d'impliquer les habitants

Les Témoins tiennent à noter qu'au cours de cette démarche de la Fabrique Citoyenne, ils ont perçu de la Municipalité une réelle volonté d'impliquer les habitants.

Le flou sur le niveau attendu de participation des habitants

Si le thème peut être clair, ce qui ne l'est pas c'est le niveau de participation attendu des habitants : S'agit-il de réunion d'information? De consultation? Concertation? Co-construction?

Cela se traduit par un manque de clarté dans le titre, l'objet et le contenu des événements proposés.

Ce manque de clarté peut être à l'origine de l'incompréhension, de la frustration, voire même du désengagement des habitants du processus démocratique.

« Pour une réunion, les participants étaient venus chercher des réponses à leurs questions, des détails sur la suite d'une réforme. Or, même si le titre indiquait qu'il s'agissait d'une restitution, à aucun moment il n'a été précisé qu'il ne s'agissait que d'une restitution et en aucun cas d'un débat. Ce "flou" a été mal vécu par les participants qui se sont sentis exclus des décisions prises par leurs Elus. »

« Lors d'une l'assemblée de quartier, cela a été confus même si élus et animateurs ont essayé de canaliser et d'expliquer. Il semble que les participants n'avaient pas saisi ce qu'était l'objet du précédent conseil de quartier : il apparaissait que les habitants ne veulent plus de réunions où c'est l'information qui prime mais souhaitent une véritable concertation et cela revenait en quasi permanence de la part de certaines personnes. »

« Une réunion en centre-ville, le titre annoncé était une réunion d'information. Or, des observations et des interrogations ont été formulées, et on ne sait pas si elles seront étudiées voire prises en compte dans la poursuite de la réflexion. »

La représentation de la diversité des habitants : des lacunes dans la représentation de certaines catégories de population

Il semble que les participants présents lors des réunions observées ne représentaient pas ou partiellement la diversité du quartier.

« Dans la majorité des rencontres observées, les jeunes (entre 16 et 30 ans) étaient peu présents, voire totalement absents, mis à part lors d'une réunion très ciblée avec un sujet très spécifique. »

« Le nombre de personnes présentes au regard de la population du quartier est souvent très faible ! »

« Dans les quartiers la communauté des gens du voyage n'est, a priori, jamais représentée (ou parfois dans le groupe restreint de réflexion par le responsable de l'association générale des aires d'accueil), or, cela me paraîtrait indispensable, il y a des personnes quasi sédentaires »

Un sentiment d'entre soi dans les rencontres proposées

Où est l'habitant lambda ?

L'impression que tout le monde se connaît déjà : élus, techniciens, habitants "habitués".

De plus on observe parfois de la part des participants des attitudes qui excluent au lieu d'inclure ; par exemple, des élus ou techniciens qui restent ou discutent entre eux.

« Dans la réunion sur la lutte contre les discriminations, il y avait très peu d'habitants, de gens comme moi, qui ne faisaient pas partie des services de la Ville ou des associations »

« En arrivant dans les réunions de quartier, j'aurais aimé qu'on me dise « Bonjour » et que l'on vienne me parler, comme pour les autres personnes que l'élu connaissait déjà »

« Bien souvent les personnes qui interviennent en réunion ne se présentent pas (peut-être parce qu'elles sont déjà connues ou identifiées). Quand on ne sait pas qui est qui cela donne vite le sentiment d'être à part... »

Au-delà de ces principaux points d'étonnement, les observations effectuées par les Témoins permettent également de formuler un certain nombre de constats.

Les conditions matérielles d'organisation

Un accueil des participants "à géométrie variable"

L'importance de l'accueil individuel des participants

L'accueil individuel des participants est déterminant pour le bon déroulement des rencontres. Il contribue à la mise en confiance et au sentiment de considération des habitants, et favorise ainsi leur implication et leur participation.

Or il est parfois négligé ou réservé aux participants déjà connus.

« Lors de certaines réunions, il n'y a personne qui accueille les participants "un par un". On entre, on s'assoit et voilà... Il est bien évident que si l'on vient pour la première fois à ce genre de réunion, on se sent totalement exclu et l'on n'a pas envie de revenir. »

Des efforts d'information et de communication mais inégaux selon les événements

Des événements donnent lieu à un déploiement de moyens importants. Toutefois ils rencontrent rarement la mobilisation attendue.

« Il semble que les réunions soient indiquées sur des panneaux d'affichage dans les quartiers (je n'ai pas trouvé celui de mon quartier St-Hélier Thabor Alphonse Guérin), sur le site de la Mairie (site difficile d'accès). A l'occasion d'une réunion, l'invitation à la réunion a été affichée dans les écoles mais « pas forcément au bon endroit » reconnaît l'élue. »

Des modalités d'invitation peu lisibles

3

Questionnements sur la transmissions des informations et des invitations : Qui est invité, pourquoi et comment ?

« J'avoue qu'avant de participer à cette mission, j'ignorai qu'il y avait autant de réunions avec les habitants alors que je lis le journal de mon quartier et le journal LES RENNAIS. »

« Ainsi, lors d'une réunion dans un quartier, un participant a demandé qui avait été invité. Réponse : des invitations ont été adressées aux membres du conseil de quartier. »

« Une réunion a été annulée. Il fallait y aller pour le savoir, on n'avait pas été prévenu »

Des horaires pas toujours adaptés aux thématiques et aux habitants

Les événements, dans leur grande majorité, se déroulent toujours aux mêmes heures. L'horaire peut être un obstacle à la participation à ces réunions (actifs, commerçants, personnes âgées, etc).

Une nécessité d'adapter les horaires à la fois aux thématiques, ainsi qu'aux habitants et aux acteurs de la vie économique concernés.

« Certaines thématiques intéressent des commerçants qui ne peuvent se libérer pour 18h-18h30. Idem pour les actifs qui pour une part, ne peuvent être présents à des horaires de 17h à 18h30, c'est un frein à la parole citoyenne. »

« Des événements qui se tiennent à 18h30 sont incompatibles avec une vie familiale (devoirs des enfants, repas, coucher). A partir de 20h, c'est plus gérable. »

Des conditions matérielles plutôt adaptées

Des lieux globalement propices à l'échange : Sauf exception, les locaux paraissent adaptés aux réunions et permettent la participation des habitants.

Des moyens techniques qui, le plus souvent, facilitent l'expression : un réel effort a été fait pour les événements labellisés concernant notamment la sonorisation des salles et l'équipement audiovisuel.

Une signalétique souvent insuffisante

Des indications permettant l'accès aux salles sont trop souvent partielles ou manquantes. Un fléchage systématique et une signalétique renforcée, quel que soit le lieu, permet un accès aux réunions plus facile.

« Ainsi, l'entrée de la salle se trouvait à l'extérieur du centre social et il n'y avait aucune indication »

« Signalétique à améliorer notamment pour la salle de la cité. »

Le déroulé de séance et la conduite des réunions

La conduite de réunion : une qualité d'animation inégale selon les intervenants

L'identification: des tours de tables parfois trop rapides ou inaudibles. La présentation des intervenants non habitants n'est pas toujours claire.

Des débats et des temps de paroles globalement équilibrés: les élus ont laissé les habitants s'exprimer, et il se dégage le plus souvent le sentiment d'une bonne écoute.

Des fins de réunions trop souvent "bâclées": en raison d'un temps trop "serré", ou d'une conduite de réunion mal adaptée, les fins de réunions ne laissent trop souvent que peu de place aux conclusions, aux échanges ou aux perspectives.

« A la fin d'une réunion, l'élue a mis un terme au débat en disant : Il est 20 heures, c'est fini. »

« Cela a été le cas lors d'une Assemblée Générale, où il n'y a pas eu de synthèse, de conclusion (la réunion a été quelque peu perturbée), il fallait désigner un représentant pour la réunion inter-quartiers. Ça s'est terminé en « queue de poisson » »

Des perturbations pas toujours bien gérées

Il s'agit des perturbations ou interventions "hors cadre" lors des débats, par esprit trop autocentré ou de contestation, ou bien encore parce que cet espace de parole est celui que saisissent les personnes concernées pour aborder leurs propres questionnements.

Ces perturbations naissent du décalage entre les propositions institutionnelles d'une part, et les attentes, les besoins d'expression des habitants d'autre part, et génèrent de la frustration et de l'incompréhension.

Quels moyens se donne-t-on pour gérer cette frustration et que cela ne parasite pas la réunion? Idée d'un espace pour que les habitants qui viennent avec d'autres objectifs, d'autres problèmes, puissent les déposer.

Que cela soit "évacué" en début de réunion en explicitant les modalités de prise en compte ou pas de ces problématiques dans un autre cadre.

« Lors d'une réunion sur l'aménagement d'un espace public, les perturbations ont été très bien gérées par l' élu, qui a su laisser un espace de parole restreint mais suffisant aux personnes concernées. »

« Lors d'une réunion sur la circulation/stationnement voirie partagée, une habitante a exposé un problème la concernant directement (elle était un peu hors sujet), il lui a été proposé de prendre un rendez-vous après la réunion pour la rencontrer dès le lendemain matin chez elle pour régler son problème. Ainsi la réunion a pu se poursuivre dans de bonnes conditions. »

« A une réunion, il y a eu une incompréhension pour une personne sur l'objectif de la réunion. Les explications répétées ont pris beaucoup de temps et les objectifs n'ont pas pu être menés à bien »

La richesse des temps informels

L'accueil et la convivialité sont des points forts qui nourrissent la confiance.

Les dimensions informelles et conviviales participent de la richesse des échanges.

« A la fin d'une réunion, il y a eu un pot. Cela a permis une réelle convivialité et on a pu continuer les échanges et développer la confiance entre les participants »

Le “hors-les-murs” apprécié

Des propositions d'organisation sont jugées propices à l'échange : sur un créneau de plusieurs heures et sur l'espace public par exemple, ce qui favorise des échanges plus personnalisés et la disponibilité des élus, des techniciens.

« Les lieux un peu décalés, comme un bar, apportent de la convivialité. Pourquoi ne pas imaginer de combiner avec d'autres événements (une exposition par exemple) ? »

« Les marches exploratoires drainent les personnes intéressées

« Une réunion a eu lieu en plein air sur le centre commercial Italie. C'était très convivial, et surtout les habitants pouvaient aller parler directement à l'élus et aux techniciens de la ville. »

Les suites de réunion et mise en perspective

Les suites : Les conclusions et mises en perspectives sont au mieux brouillonnes ou, au pire, inexistantes

On ne sait pas quelle est la place de l'avis des citoyens dans le processus des décisions à venir.

Peu de lisibilité dans le processus de décision : qui décide, de quoi, quand et comment ?

Pas ou peu de retours à l'issue des réunions (compte rendu, synthèse), avec parfois des renvois sur liens internet pas clairs.

Les questions budgétaires sont très peu abordées.

« Sur la suite, il a été annoncé un compte rendu sur internet. Je ne sais pas où aller le chercher. »

« Lors de cette réunion, les adresses mail ont été demandées pour envoyer un compte-rendu, un mois plus tard, je n'ai toujours rien reçu. »

« Dans cette réunion, il n'y a pas eu de conclusion, ni d'information sur la suite des remarques formulées. »

Remarques générales

Commentaires sur la démarche fabrique citoyenne dans son ensemble

Le manque de clarté concernant les critères de labellisation

Le temps donné à la démarche très resserré

Des doutes sur la compréhension de la démarche par la population

Il y aura-t-il une suite donnée à cette démarche de conseil des témoins ?

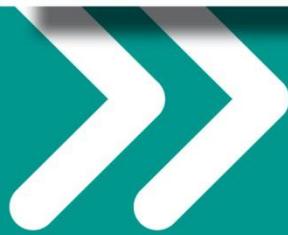


6 cours des Alliés
35000 RENNES

Tél : 02.99.31.52.44
Fax : 02.99.30.81.17

Ouverture au public :
lundi, mardi, jeudi, vendredi
8h30-12h30 et 13h30-17h30

contact@apras.asso.fr



l'apras
Le social partagé



Ce projet de Charte est
en cours d'élaboration.

Jusqu'au 10 février,
contribuez à sa rédaction
sur le site participatif

fabriquecitoyenne.rennes.fr



rennes.fr
VIVRE EN INTELLIGENCE